



ÉDITION SPÉCIALE

Septembre 2010

## La création d'un Institut canadien

### Le mot du président

#### L'Institut canadien... Mais pourquoi ???



Vous savez probablement que se tiendra, à l'automne 2010, un vote important concernant le projet de création d'un Institut canadien des vérificateurs internes.

Ce projet ne vous est pas familier ou vous avez peu d'information à son sujet? Qu'à cela ne tienne, rendez-vous à l'adresse suivante afin d'en savoir davantage : [Info sur l'Institut canadien](#)

Mon objectif, par cet article, consiste à vous informer à l'égard de trois questions :

- 1) Pourquoi changer la formule actuelle ?
- 2) Quelles sont les étapes à venir ?
- 3) Quel est mon intérêt à voter ?

#### 1) Pourquoi changer ?

Les vérificateurs internes canadiens et américains font présentement partie d'un regroupement nord-américain gouverné par l'Institut des vérificateurs internes (IVI) mondial.

Le Canada et les États-Unis sont les deux seuls pays à ne pas posséder le statut d'affiliés. Dans le même temps, les 130 autres regroupements de vérificateurs internes de l'extérieur de l'Amérique du Nord ont un statut d'affiliés à l'IVI et jouissent d'une autonomie accrue. La situation actuelle implique que toute demande ou changement doit être autorisée par les pays qui siègent au Conseil mondial alors qu'un statut d'affilié concède l'autonomie sur le plan national. Les vérificateurs internes des États-Unis et du Canada envisagent donc de créer chacun leur propre institut et, de ce fait, d'obtenir un statut d'affilié. Les représentants de ces deux pays ont mis en branle un processus distinct pour y parvenir, et ce, dans le respect de la volonté des membres.

Ainsi, le statu quo est difficilement envisageable dans la mesure où les États-Unis créeraient leur propre Institut. Le Canada, avec plus de 7 000 membres et 3<sup>e</sup> pays en importance en termes de membership, se trouverait alors le seul sans statut d'affilié.

Enfin, plusieurs éléments motivent la création d'une structure canadienne. Actuellement, les vérificateurs internes canadiens ont davantage



## « Le progrès par le partage »

de difficulté à faire valoir toute initiative ou défendre les intérêts canadiens dans un regroupement majoritairement américain. Un institut canadien permettrait également d'offrir des services adaptés au contexte national, particulièrement en matière de bilinguisme, de programmes gouvernementaux, de formation et d'organisation d'événements.

### 2) Quelles sont les étapes à venir ?

La démarche comporte deux étapes principales.

Dans un premier temps, le Conseil canadien doit obtenir l'approbation des membres canadiens à aller de l'avant avec le projet et créer un Institut canadien **provisoire** qui exercerait ses activités à titre d'entité distincte au sein de l'Amérique du Nord. **Les conditions fixées pour poursuivre la démarche requièrent une forte participation de la part des membres à la séance de consultation électronique prévue entre la mi-septembre et la mi-octobre 2010.** Un minimum de 1500 votes dont deux tiers favorables est requis.

Par la suite, lors d'une deuxième consultation, au renouvellement des adhésions de juillet 2011 à juin 2012, les canadiens seront invités à signifier leur préférence d'adhérer à l'Institut canadien des vérificateurs internes ou à l'IVI Nord-Américain. Ce second vote sera déterminant pour la création ou non d'un Institut canadien, lequel prendrait officiellement son envol le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le conseil d'administration de l'IVIQ s'est prononcé en faveur de cette démarche en juillet dernier.

### Quel est mon intérêt à voter ?

La démarche en cours façonnera l'organisation de la profession à l'échelle canadienne et ce, peu importe le résultat final du vote. Il s'agit d'une occasion unique pour chacun des membres de se prononcer et de faire connaître sa position quant à l'orientation souhaitée.

### Et si je veux en savoir davantage ?

L'IVIQ vous encourage à discuter de cette proposition avec vos collègues et amis vérificateurs internes. Les membres du conseil d'administration de l'IVIQ demeurent également à votre disposition afin de répondre à vos questions et, au besoin, à tenir des séances d'information dans votre organisation.

Enfin, nous tiendrons une [séance d'information](#) ouverte à tous (participation gratuite) le 17 septembre prochain.

Information : [IIA Canada](#)  
[Questions courantes](#)  
[IVIQ](#)  
[Courriel](#)

## Foire aux questions

Voici les réponses à quelques questions que vous vous posez peut-être concernant l'Institut canadien des vérificateurs internes :

### Pourquoi les membres canadiens de l'IVI devraient-ils appuyer avec enthousiasme la création de l'IVI Canada ?

La création de l'IVI Canada est garante d'une profusion d'améliorations aux programmes et aux services ainsi que d'un rendement du capital investi remarquable. Par conséquent, l'IVI Canada a énormément à apporter aux membres



## « Le progrès par le partage »

canadiens. Les nombreux avantages de la fondation de l'IVI Canada comprennent, entre autres :

- L'avènement d'un porte-parole national qui représente les vérificateurs et les vérificatrices internes du Canada et veille sur leurs intérêts.
- L'accès aux produits, programmes et services fondamentaux en français et en anglais.
- L'existence d'une entité attentive et apte à donner les réponses pertinentes en matière de lois et de règlements canadiens ainsi qu'à communiquer les conseils adéquats lorsqu'il s'agit de s'y conformer.
- La présence d'un organisme national crédible qui demeurera à l'affût et au fait des activités de l'industrie de même que des organismes gouvernementaux et législatifs ainsi que de ceux œuvrant en normalisation pour faire en sorte que la communauté des vérificateurs internes soit représentée à la table de négociation dès le début de toutes les délibérations qui importent pour la profession.
- L'accès direct à un système de soutien national réactif conçu pour fournir des conseils, des pratiques exemplaires, des nouvelles et d'autres renseignements essentiels pour l'exercice efficace de la vérification interne à l'échelle du pays, et ce dans une perspective canadienne.
- Les occasions de profiter d'un perfectionnement professionnel exclusivement pertinent à l'environnement dans lequel évoluent les professionnels et les professionnelles de la vérification interne du Canada.

### L'IVI Canada est-il financièrement viable ?

Oui. Les états financiers prospectifs détaillés intégrés au Projet ont été préparés avec prudence et ils démontrent la viabilité de l'organisme. Les hypothèses comprennent les revenus projetés issus des cotisations, des programmes, des services et des commandites, ainsi que les dépenses relatives à ces activités. Les états financiers prospectifs font aussi état des dépenses inhérentes à la prestation des services, à l'exploitation et au marketing.

### Où les bureaux de l'IVI Canada seront-ils situés ?

Le lieu du siège social sera déterminé par le Conseil et la direction générale de l'IVI Canada. Bien que l'établissement d'un siège social où travailleront les principaux membres du personnel soit prévu, il est possible qu'un bureau virtuel soit mis sur pied et que dans certains cas, on ait recours au télétravail. De telles dispositions augmenteront les possibilités de recrutement, réduiront les coûts et offriront un soutien et un point de communication régionaux pour l'IVI Canada, ses sections et ses membres.

### Les sections continueront-elles à offrir des programmes professionnels produisant des revenus ou ces activités deviendront-elles conflictuelles avec les initiatives éducatives de l'IVI Canada ?

Les sections continueront à jouer un rôle essentiel dans la prestation de services éducatifs aux membres. Ces activités seront enrichies par les programmes de formation nationaux. L'IVI Canada se concentrera sur la conception de matériel et de programmes éducatifs destinés aux vérificateurs et aux vérificatrices internes canadiens, et ceux-ci pourront être offerts et mis en œuvre soit sur le plan des sections, soit sur le plan national.



## Assemblée générale de l'IVIQ

### Conférence, vote et réseautage au menu

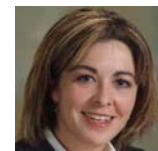
Le 27 mai dernier, se tenait l'Assemblée générale annuelle et extraordinaire de l'IVIQ. Quelques 40 membres ont assisté à cette rencontre, qui était précédée d'une conférence, présentée par M. François Gagnon, Vérificateur général à la Ville de Québec. Celui-ci nous a entretenus de son rôle, des avantages et des défis en lien avec la vérification interne du monde municipal, du fonctionnement et des types de mandats réalisés, ainsi que des perspectives de carrière au service des municipalités.



Nous y avons également tenu l'élection des administrateurs pour 2010-2011. Vous trouverez les coordonnées des administrateurs à l'adresse suivante : <http://www.iviq.org/Ivcontact.htm>

## Formation et développement

### Pour démystifier le processus de préparation à l'obtention du titre de CIA



Par Josée Grondines, CA

Plusieurs membres se demandent en quoi consiste le processus de préparation à l'obtention du titre CIA. Afin de mieux comprendre certains volets du processus, une activité a été organisée le 9 février dernier. Monsieur Éric Lavoie, CA, CIA, CCSA, associé de Lemieux Nolet, et madame Anne Chantal, CA, CIA, vérificatrice interne de SSQ Groupe financier, ont alors partagé leur savoir et leurs expériences quant à la façon de répondre à l'examen de CIA et de s'y préparer. Il est à noter que les informations obtenues lors de cette rencontre ont été résumées ci-après et complétées par d'autres renseignements pertinents. Le guide du candidat à la certification, disponible sur le site de l'IIA ([www.theiia.org](http://www.theiia.org)), procure toutes les informations pour connaître le processus d'obtention de certification.

### Préparation à l'examen de CIA

La préparation à l'examen se fait de façon individuelle. Plusieurs ouvrages et CD sont disponibles. Les ouvrages suivants sont recommandés :

- The IIA'S CIA Learning System (Part 1 to IV - maintenant disponible en français);
- IFACI (Institut français de l'audit et du contrôle interne).

La moyenne d'heures à consacrer à l'étude par partie d'examen est environ de 40 à 60 heures. Plusieurs facteurs peuvent influencer le temps de



## « Le progrès par le partage »

préparation requis. En effet, les détenteurs de titres comptables et les personnes œuvrant en vérification financière ou en comptabilité seront déjà familiers avec certains des sujets abordés, ce qui réduira le temps d'étude requis.

Les parties d'examen I et II sont très intégrées, il est donc possible de les étudier conjointement. Quant à la partie III de l'examen, elle se réfère à des sujets très variés, faisant en sorte qu'il est plus approprié de l'étudier et de s'y préparer de façon isolée. Le temps d'étude devrait être condensé. Il ne doit pas y avoir une longue période de temps qui s'écoule entre le début de la préparation et la passation de l'examen de CIA afin de se souvenir des notions apprises et mémorisées.

Les exercices et questions proposés dans les ouvrages de support à l'étude sont une très bonne préparation à l'examen et ils permettent de vérifier la maîtrise des sujets étudiés. Des modifications ont été apportées aux Normes de l'IIA, cependant il est possible qu'elles n'aient pas été reflétées dans les ouvrages de référence. Il est donc important d'inclure la révision des Normes de l'IIA à jour dans le processus d'étude.

Le recours à des simulations en se plaçant en situation d'examen permet de s'habituer au style de questions et de pratiquer la gestion du temps. Après avoir effectué des simulations, il est important de toujours comprendre pourquoi w) est la bonne réponse, mais aussi pourquoi x), y) et z) ne constituent pas la bonne réponse.

### Contenu de l'examen de CIA

La durée de chaque partie d'examen est de deux heures et quarante-cinq minutes. Chaque partie d'examen contient 100 questions à choix

multiples. Sur les 100 questions : 20 % facile - 20 % difficile (pièges) - 60 % moyen.

L'examen de CIA a pour but de tester la connaissance des candidats dans les pratiques actuelles d'audit interne. Le contenu des différentes parties de l'examen est :

**Partie I** - Le rôle de l'audit interne en matière de gouvernance, de risques et de contrôle : Respect des Normes de qualification de l'IIA - Élaboration d'un plan à partir des risques pour déterminer les priorités de l'activité d'audit interne - Compréhension du rôle de l'audit interne dans la gouvernance de l'organisation - Autres rôles et responsabilités de l'audit interne - Notions liées à la gouvernance, au risque et au contrôle et - Planification des missions.

**Partie II** - Conduite d'une mission d'audit interne - Conduite des missions - Conduite des missions spécifiques - Suivi des résultats des missions - Concepts liés à la fraude et - Outils de l'auditeur pendant la mission.

**Partie III** - L'analyse comptable et financière et les technologies de l'information - Processus liés à l'activité des entreprises - Comptabilité financière et finance - Comptabilité de gestion - Réglementation, législation et économie et - Technologie d'information.

**Partie IV** - Les compétences en management - Management stratégique - Mondialisation - Comportement organisationnel - Compétences en management et - Négociation.

### Passation de l'examen de CIA

Depuis mai 2008, les examens de l'IIA sont proposés dans un environnement informatisé, ce qui signifie que vous pouvez passer l'examen



## « Le progrès par le partage »

dans n'importe lequel des 400 centres d'examen dans le monde, dans la langue de votre choix et au moment qui vous convient le mieux. Avoir recours à la même langue pour étudier et rédiger l'examen évite les questionnements liés à la traduction de termes ou d'expressions.

Pour réussir l'examen de CIA, le candidat doit obtenir au moins 600 points, ce qui correspond à 80 %.

Voici quelques concepts qui peuvent faire la différence lors de l'examen de CIA :

- Bien gérer son temps;
- Bien lire et relire l'énoncé et les choix de réponses;
- Les affirmations en début d'énoncé général sont toujours vraies. Vous pouvez vous y appuyer, les tenir pour acquis;
- Éliminer les choix évidemment erronés; se ramène souvent à l'hésitation entre deux choix non éliminés;
- Sauf exceptions, ne pas sauter de questions : trancher;
- Attention aux énoncés vrais, concrets, mais limitatifs ou restrictifs; alors qu'un autre énoncé de choix est plus complet, mais volontairement plus vague, abstrait, moins concret;
- Un choix de réponse partiel et vrai l'emporte sur d'autres choix faux ou partiellement faux;
- Un seul mot peut invalider un énoncé de choix multiples (attention aux mots faux ou trop forts : exemple : garantir).
- Attention aux négations et doubles négations.

Même si vous ne maîtrisez pas la matière abordée dans une question (voire aucune connaissance technique), il y a toujours moyen

de vous en sortir par le raisonnement, la logique et la déduction.

### **Préalables pour l'obtention du titre de CIA**

Détenir un baccalauréat, ou l'équivalent, d'une université reconnue. Avoir à son actif au moins 24 mois d'expérience à titre de vérificateur interne (ou l'équivalent). Il est possible de passer les examens même si vous n'avez pas les 24 mois d'expérience en vérification interne. Cependant, la certification sera remise uniquement lorsque le candidat aura les deux années d'expérience requise.

Pour obtenir le titre CIA, le candidat doit réussir les quatre parties de l'examen. Au Canada, les détenteurs d'un titre comptable ou d'un titre délivré par l'IIA (CCSA – certification en auto-évaluation des contrôles, CGAP – certification en audit des organisations publiques ou CFSA – certification en audit des services financiers) peuvent demander d'être exemptés d'écrire la partie IV de l'examen. Il n'est pas nécessaire d'être membre de l'IIA pour obtenir la certification CIA.

En conclusion, le processus d'obtention du titre CIA est complet et rigoureux. L'encadrement offert à l'IVIQ reste, sans contredit, un atout pour vous assurer que vos efforts seront couronnés de succès.

Bonne réflexion!



## Prochaine activité

**L'IVIQ est heureux d'inviter ses membres nouveaux et anciens, au dîner conférence de la rentrée 2010-2011, le vendredi 17 septembre prochain, à l'Hôtel Plaza Québec.**

M. Normand Ouellet, directeur de la vérification interne à l'Organisation internationale des nations unies (ONU) et au gouvernement du Québec, sera le conférencier invité. Vous assisterez également à une séance d'information sur la création de l'Institut canadien des vérificateurs internes.

**Nous vous y attendons en grand nombre !**

## Résultats du sondage sur L'info VI

Nous avons reçu 39 réponses des membres concernant le sondage sur L'info VI. Plusieurs commentaires et suggestions ont été formulés et les données recueillies permettront à L'IVIQ de mieux cerner les attentes et d'orienter les actions afin d'améliorer le contenu du bulletin d'information.

Nous avons procédé au tirage des deux certificats cadeaux de 50,00\$ chez Archambault le 20 juillet 2010. C'est avec plaisir que nous annonçons le nom des personnes gagnantes :

- Benoît Boivin, Commission des normes du travail
- Anne Chantal, SSQ Groupe Financier

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé à ce sondage.

## Nouvelles des membres

- M. Éric Lavoie, ASC, CA, CIA, CCSA et associé chez Lemieux Nolet, préside un nouveau comité de l'Ordre des comptables agréés du Québec, soit le comité des CA œuvrant en vérification interne. Les membres suivants de l'IVIQ participent également à ce comité : Hoda Abdel-Malak, Francine Asselin, Nancy Béland, Clément Clément, Richard Gobeil et Guy Lavallée.

**Toutes nos félicitations !**

## Acquisitions récentes du centre de documentation

**Ces documents sont maintenant disponibles pour prêts aux membres**

Trois documents préparés par l'IFACI :

- L'audit de la fraude dans le secteur bancaire et financier; cahier de recherche ;
- Cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne ;
- Pour un urbanisme de contrôle interne.

L'iviq reçoit aussi un exemplaire de la revue périodique Audit de IFACI que nous conservons en bibliothèque.

Pour emprunt, s'adresser par courriel à [Paul.Dion@inalco.com](mailto:Paul.Dion@inalco.com).



« Le progrès par le partage »

## Vos prochaines parutions

D'ici mai 2012, l'équipe éditoriale vous préparera trois autres parutions de L'info VI qui porteront sur les thèmes suivants :

- L'IVIQ fête son 35<sup>e</sup> anniversaire
- Le point sur la gestion intégrée des risques
- L'assurance qualité

Nous vous invitons à nous faire part de vos idées et de vos articles relativement à ces sujets.

### Équipe de rédaction et collaboration

#### Équipe éditoriale

Hélène Boivin  
Guy Lavallée

#### Collaboration

Paul Dion  
Josée Grondines

### Publié par

Institut des vérificateurs internes (IVIQ) - Section de Québec  
C. P. 9124, succursale Sainte-Foy  
Québec (Québec) G1V 4A8      [iviq@videotron.ca](mailto:iviq@videotron.ca)

L'Info-VI est distribué électroniquement aux membres ainsi qu'aux personnes qui en font la demande. Pour l'obtenir gratuitement, veuillez transmettre un courriel à [iviq@videotron.ca](mailto:iviq@videotron.ca). Vous pouvez également consulter les exemplaires de l'Info-VI à l'adresse suivante : [www.iviq.org](http://www.iviq.org).